

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2023

OBJET : Subvention pour le collège cordées de l'ENAC (école nationale d'aviation civile)

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-six septembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente Gaston Panouillé sur la commune de Fanjeaux,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 septembre 2023

Secrétaire de séance : Jérôme DARFEUILLE

Présents : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Thierry CADENAT, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Jean-François IMBERT, Denis JUIIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Avant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Anne-Marie MAZIERES, André CATHALA à Jérôme DARFEUILLE, Serge CAZENAVE à André VIOLA, Sarah DANJOU à Jacques DANJOU, Christian OURLIAC à Francis ANDRIEU.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'attribuer une subvention pour le collège cordées de l'ENAC (école nationale d'aviation civile) d'un montant de 1 000€ soit 100€ par élève de la CCPLM, pour les accompagner dans le cadre des cordées de la réussite et les amener à passer le brevet de pilote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention pour le collège cordées de l'ENAC (école nationale d'aviation civile) d'un montant de 1 000€ soit 100€ par élève de la CCPLM, pour les accompagner dans le cadre des cordées de la réussite et les amener à passer le brevet de pilote.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2023 au chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA

Le secrétaire de séance

Jérôme DARFEUILLE

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 6/10/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 9/10/2023

Le Président

André VIOLA